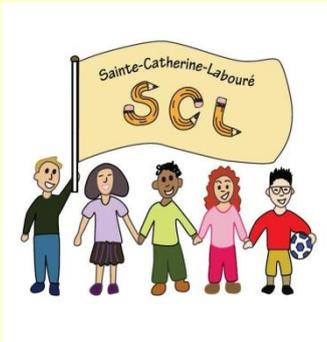


École Sainte-Catherine Labouré

Code de vie



Sommaire

[Le mot de la direction](#)

[Informations essentielles](#)

[Arrivée et départ](#)

[Retards](#)

[Absences](#)

[Code vestimentaire](#)

[Valeurs de l'école](#)

[Prise de position envers la violence](#)

[Application du code de vie](#)

[Code de conduite](#)

[Plan de lutte contre l'intimidation](#)

[Banque de mesures de soutien et de conséquences](#)

[Contrat d'engagement](#)

[Carnet de conduite maternelle](#)

[Carnet de conduite 1^{er} cycle](#)

[Carnet de conduite 2^e et 3^e cycle](#)

Chers parents,

Chers élèves,

La direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue à l'école Sainte-Catherine-Labouré pour l'année 2018-2019. Certains élèves en sont à leur première année tandis que d'autres sont des habitués. Unissons donc nos forces parents, élèves et personnel de l'école afin que cette année scolaire soit enrichissante et remplie de succès.

Le code de vie de l'école Sainte-Catherine-Labouré est une responsabilité éducative qui permet de veiller au maintien d'un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. Il est en lien avec le projet éducatif de l'école.

Afin de vivre en harmonie au sein de notre école, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie, tout en étant soutenu par ses parents. Le personnel de l'école s'engage quant à lui à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école Sainte-Catherine-Labouré soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Afin que l'élève soit placé au centre de la démarche, l'équipe école se donne les moyens suivants :

- Indiquer et apprendre aux élèves les comportements attendus par des énoncés clairs, positifs et sensés.
- Développer des habiletés sociales
- Utiliser des interventions préventives et éducatives

Arrivée et départ de l'école

- Tous les marcheurs doivent entrer et sortir de la cour par la rue Trudeau
- Le matin, la surveillance de la cour est assurée de 8h30 à 8h40 et le midi, de 13h12 à 13h22. Il est important de vous assurer que votre enfant n'arrive pas plus tôt à l'école car il sera sans surveillance. (Avant 8h30 ou avant 13h12, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents).
- Vous devez venir chercher votre enfant le midi, à 12h07 et en fin de journée à 15h36.

Retards

En cas de retard, votre enfant doit obligatoirement passer par le secrétariat avant de se rendre en classe. Des conséquences seront appliquées pour de trop nombreux retards.

Absences de l'enfant = 2 appels

Si votre enfant doit s'absenter, veuillez nous aviser en téléphonant aux 2 numéros suivants :

- Au secrétariat : (514) 595-2054 poste 1
- Au service de garde et du dîner : (514) 595-2054 poste 3

Code vestimentaire obligatoire:

- Haut : Blanc uni (aucun dessin)
- Bas : Pantalon, jupe bermudas ou robes : bleu marine uni (aucun dessin)
Les bas collants portés avec une jupe : marine ou blanc uni (sans motif)
- Veste ou débardeur : bleu marine ou gris uni (aucun dessin)
- 2 paires de chaussures :
 - Une paire pour l'extérieur uniquement
 - Une paire pour l'intérieur (pourrait servir au cours d'éducation physique)

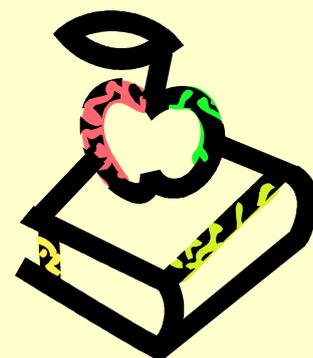
Code vestimentaire éducation physique

Maternelles, 1 ^{ère} , 2 ^e année	3 ^e 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e année
<ul style="list-style-type: none">• T-Shirt rouge au logo de l'école• Pantalon de sport bleu marine• Une paire d'espadrilles	<ul style="list-style-type: none">• T-shirt rouge au logo de l'école• Short bleu marine• Une paire d'espadrilles
<ul style="list-style-type: none">• Si votre enfant a des problèmes de santé, un billet médical est obligatoire afin d'être dispensé du cours d'éducation physique ou de certaines activités.	

Valeurs de l'école

Suite à une démarche de consultation, les élèves, les parents et l'équipe-école s'entendent sur les valeurs suivantes :

- * Le respect
- * L'effort et la persévérance
- * L'honnêteté



Prise de position en lien avec la violence

À l'école Sainte-Catherine-Labouré, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors du transport scolaire.

Tel que prévu dans la loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est en annexe.

Définitions de l'intimidation et de la violence

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Application du code de vie

Le code de vie s'applique en tout lieu et en tout temps pour les activités encadrées par l'école. Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie.

Les casiers et les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Le personnel peut en tout temps les fouiller pour en vérifier le contenu.

Code de conduite - Transport scolaire

Il est mentionné dans la politique du transport de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys que la directrice doit appliquer les règles et procédures en vigueur concernant les services de transport scolaire quotidien, de transport public, de transport du midi, du transport de courtoisie et des autres services de transport complémentaires. Elle doit assurer la transmission de l'information pertinente aux parents en ce qui a trait à tous ces services. Elle doit également appliquer les interventions éducatives nécessaires auprès des élèves et des parents pour s'assurer du respect des règles relatives à la sécurité.

Lorsque l'élève reçoit un rapport de conduite, il a une conséquence en fonction de la progression suivante:

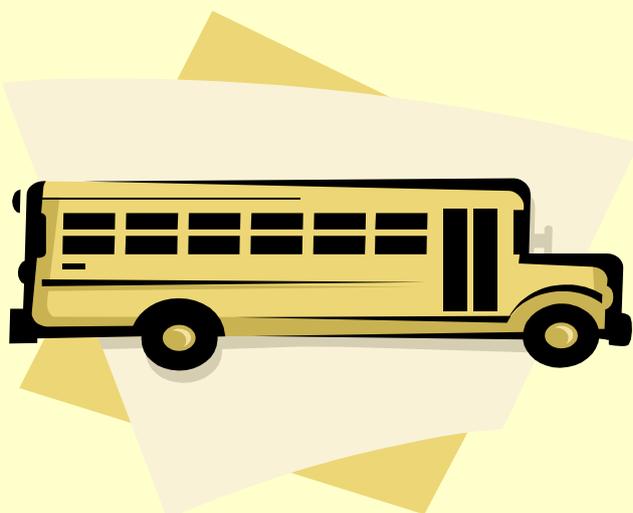
Premier rapport: Lettre aux parents et rencontre de l'élève par la technicienne en éducation spécialisée.

Deuxième rapport: Lettre aux parents, rencontre de l'élève par la technicienne en éducation spécialisée et suspension d'une journée du transport scolaire.

Troisième rapport: Lettre aux parents, rencontre avec le directeur et suspension du transport scolaire pour 3 jours.

Quatrième rapport: Lettre aux parents et suspension du service du transport scolaire pour 1 semaine.

Cinquième rapport : Lettre aux parents, rencontre avec la direction et suspension du service du transport scolaire jusqu'en juin 2019.



Banque de mesures de soutien et de conséquences

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Mesures de soutien

- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Pratique guidée;
- Récréations guidées;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Rencontres individuelles avec le titulaire;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Rencontre avec le TES;
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Contrat particulier « école/maison »;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Tutorat;
- Mentorat;
- Coaching;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);
- Mise en place d'un plan d'intervention;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Service EDA (conseil, Phare);
- Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);

Conséquences (éducatives et graduées)

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);
- Geste réparateur;
- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;
- Geste réparateur;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Réflexion écrite;
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- Perte d'autonomie, déplacement limité;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;
- Travail personnel de recherche;
- Présentation du travail de recherche;
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;
- Retenue pendant ou après les heures de cours;
- Suspension interne ou externe;
- Implication du SPVM;
- Rencontre élève-intervenant de l'école;
- Travail personnel de recherche;
- Révocation d'inscription;
- Expulsion de la commission scolaire*;
- Etc.

*mesures exceptionnelles

Carnet de conduite 1^{er} cycle

Respect

Système utilisé pour la cour d'école et lors de la circulation dans les corridors.

1^{er} cycle

1. Je respecte le code vestimentaire de l'école
2. Je respecte l'horaire de l'école
3. Je circule en marchant calmement et en silence durant les heures de classe

	Manquement	Intervenant	Date	Signature du parent
Avertissement				
Avertissement				
Avertissement				
Retenue				
Retenue et lettre aux parents				
Convocation de l'élève et du parent par la direction				

1. Je prends soin du matériel et de mon environnement
2. Je m'exprime avec calme et courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre
3. Je règle mes conflits de façon pacifique
4. Je joue dans les zones permises et de façon sécuritaire

	Manquement	Intervenant	Date	Signature du parent
Réparation				
Récréation supervisée				
Suspension de récréations + réflexion				
Convocation des parents et de l'élève par la direction				
Mesures spéciales de la direction				

Gradation du nombre de récréations et conséquences à la discrétion de la direction selon la gravité du manquement et le groupe d'âge de l'élève

Carnet de conduite 2^e et 3^e cycles

Respect

Système utilisé pour la cour d'école et lors de la circulation dans les corridors.

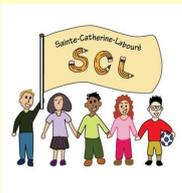
1. Je respecte le code vestimentaire de l'école
2. Je respecte l'horaire de l'école
3. Je circule en marchant calmement et en silence durant les heures de classe

	Manquement	Intervenant	Date	Signature du parent
Avertissement				
Avertissement				
Avertissement				
Retenue				
Retenue et lettre aux parents				
Convocation de l'élève et du parent par la direction				

1. Je prends soin du matériel et de mon environnement
2. Je m'exprime avec calme et courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre
3. Je règle mes conflits de façon pacifique
4. Je joue dans les zones permises et de façon sécuritaire

	Manquement	Intervenant	Date	Signature du parent
Réparation				
3 récréations supervisées				
Suspension de 3 récréations + réflexion				
Suspension de 5 récréations + réflexion				
Convocation des parents et de l'élève par la direction				
Mesures spéciales de la direction				

Gradation du nombre de récréations et conséquences à la discrétion de la direction selon la gravité du manquement et le groupe d'âge de l'élève



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constitue pas nécessairement des actes d'intimidation, il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir

Importance de DÉNONcer!

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire « NON » à une situation inacceptable.

« Stooler » c'est de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le voir puni.

Personnes à contacter

Tout adulte de l'école qui reçoit une dénonciation correspondant à la définition de l'intimidation, doit aussitôt remplir une fiche de signalement et la faire parvenir à la technicienne en éducation spécialisée (T.E.S.), Mme Ève Galipeau.

Pour les gens de l'extérieur, la famille, les parents, les proches; il est possible de téléphoner la T.E.S., Mme Galipeau au 514-595-2054 pour dénoncer une situation d'intimidation vécue par un élève de l'école. Nous sommes là pour vous aider.

ACTIONS À LA MAISON

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Dénoncer en rejoignant la personne responsable du dossier intimidation.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec l'intimidation.



« L'intimidation se différencie du simple conflit par son caractère répétitif, l'intention de blesser et un rapport de force inégal entre la victime et l'agresseur »

Étape 1 : intervention/information pour un premier événement

- ▶ Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte qui reçoit l'élève dénonciateur et remise à la direction
- ▶ Information sur l'intimidation (recherche)
- ▶ Information aux parents (victime, témoin et intimidateur)
- ▶ Retenue(s), réflexion et lettre d'excuses pour les élèves fautifs
- ▶ Autres

Étape 2 : intervention/information pour un deuxième événement

- ▶ Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte qui reçoit l'élève dénonciateur et remise à la direction
- ▶ Information aux parents (victime, témoin et intimidateur)
- ▶ Possibilité de consultation auprès d'un membre des services aux élèves
- ▶ Une ou plusieurs conséquences parmi les suivantes (liste non exhaustive) :
 - réflexion écrite ou recherche sur l'intimidation;
 - retrait du lieu où l'intimidation a lieu ou retrait lors de certains moments de la journée;
 - réparation du geste et/ou lettre d'excuses et contrat de comportement
 - autres.

Étape 3 : Mesures spéciales - intervention/information pour un troisième événement

- ▶ Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte qui reçoit l'élève dénonciateur et remise à la direction
- ▶ Implication de l'agent socio-communautaire du Service de police
- ▶ Suspension interne ou externe
- ▶ Autres (ex : Consultation du Service EDA)

Étape 4 : Mesures extrêmes - intervention/information pour un quatrième événement

- ▶ Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte qui reçoit l'élève dénonciateur et remise à la direction
- ▶ Suspension externe
- ▶ Implication des ressources de la communauté et scolaires
- ▶ Implication du service de police
- ▶ Autres

Droit de réserve : la direction se réserve le droit de passer à une étape ultérieure selon la gravité de l'événement ou l'urgence de la situation.

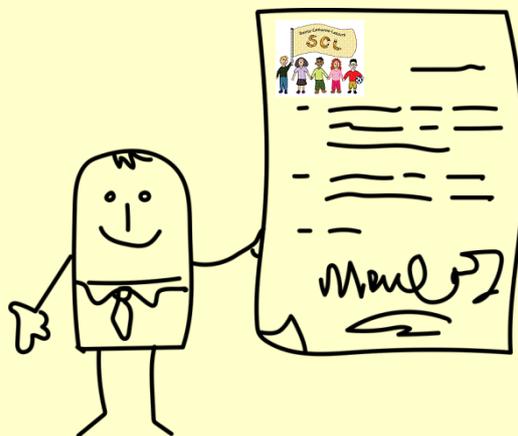
Contrat d'engagement



- Je m'engage à respecter le code de vie de l'école
- Je m'engage à suivre les valeurs de l'école
 - Le respect
 - La motivation et la persévérance scolaire
 - L'honnêteté
- J'ai pris connaissance des tableaux de conséquences de l'école.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____



Code de vie

Valeur : le respect

Par mon attitude, mes gestes et mes paroles, j'agis de façon respectueuse.



Comportements attendus

- Je respecte le code vestimentaire de l'école
- Je respecte l'horaire de l'école
- Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre
- Je règle mes conflits de façon pacifique
- Je prends soin du matériel et de mon environnement
- J'ai une bonne hygiène corporelle et mes vêtements sont propres

Raisons d'être

Ainsi :

- J'apprends à exprimer mes opinions de façon pacifique et polie
- Je développe des relations interpersonnelles adéquates et harmonieuses
- J'apprends à reconnaître la valeur des choses

Code de vie

Valeur : le respect

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres



Comportements attendus

- Je circule en marchant calmement et en silence durant les heures de classe
- Je joue dans les zones permises et de façon sécuritaire

Raisons d'être

- Je participe à créer un milieu de vie agréable et sécuritaire



Code de vie

Valeur : effort et persévérance

Je m'engage à faire la tâche demandée dans les délais
Je persévère lorsque je fais face à une difficulté



Comportements attendus

- Je me mets rapidement à la tâche
- Je m'investis dans mon travail
- Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons
- Je remets des travaux propres et soignés
- J'ai tout le matériel permis et nécessaire à mes activités et à mes apprentissages
- Je demande de l'aide au besoin
- J'utilise les stratégies enseignées

Raisons d'être

Ainsi :

- Je suis fier de moi
- Je favorise ma réussite scolaire
- Je me responsabilise et je développe mon autonomie

Code de vie

valeur : honnêteté

Je me comporte et je m'exprime avec sincérité



Comportements attendus

- Je reconnais mes forces et mes défis
- J'admets mes erreurs et j'accepte celles des autres
- Je dis la vérité
- J'assume la conséquence de mes actions
- Je dénonce les comportements dangereux et les comportements de violence

Raisons d'être

Ainsi :

- Je contribue à un climat harmonieux
- J'apprends à être responsable de mes choix
- J'apprends de mes erreurs

